



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0249

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Economie sociale et solidaire et innovation sociale en économie circulaire - Soutien aux projets Chantier R et Station R - Attribution de subventions aux associations le Centsept et Minéka ainsi qu'à l'entreprise d'insertion ENVIE

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Rapporteur** : Monsieur le Président Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debù, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

**Conseil du 14 décembre 2020****Délibération n° 2020-0249**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Economie sociale et solidaire et innovation sociale en économie circulaire - Soutien aux projets Chantier R et Station R - Attribution de subventions aux associations le Centsept et Minéka ainsi qu'à l'entreprise d'insertion ENVIE**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte et objectifs de la Métropole de Lyon**

La Métropole souhaite promouvoir un développement économique solidaire et exemplaire de son territoire ainsi que soutenir le développement d'initiatives en matière d'économie circulaire.

De même, le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi porte, parmi ses objectifs, celui de soutenir les structures d'insertion par l'activité économique pour faciliter le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

Par délibération du Conseil n° 2017-1904 du 10 avril 2017 et n° 2020-4140 du 20 janvier 2020, la Métropole s'est prononcée pour cibler son action en matière d'économie circulaire, sur certaines filières, et notamment celle du bâtiment et des travaux publics. Cet engagement a été réaffirmé à travers le contrat d'objectif déchet et d'économie circulaire (CODEC), dispositif de l'Agence de la transition écologique, ex Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) dans lequel la filière BTP est identifiée comme l'une des filières prioritaires.

De même, par délibération du Conseil n° 2020-4180 du 29 janvier 2020, la Métropole a soutenu, dans le cadre de sa politique de développement de l'économie sociale et solidaire, les laboratoires d'innovation sociale du Centsept notamment sur la thématique de l'économie circulaire. Ces laboratoires d'idéation s'organisent en 4 phases : qualification de la problématique, idéation et conception, prototypage, expérimentation et évaluation.

Cette phase d'idéation a permis d'élaborer, avec une vingtaine d'acteurs du territoire, 2 projets collectifs et complémentaires destinés à développer fortement le réemploi et le recyclage des déchets du bâtiment.

Par la présente délibération, la Métropole propose de soutenir ces 2 projets collectifs dans leur phase d'expérimentation et d'en évaluer l'impact.

## **II - Intensifier la valorisation et le réemploi des déchets du bâtiment sur le territoire de la Métropole - Projets Chantier R et Station R**

### **1° - Contexte**

Les déchets du BTP représentent 70 % des déchets produits en France, et seuls 35% des déchets du bâtiment sont valorisés selon l'ADEME. Selon le ministère du développement durable, la gestion des déchets (hors eaux usagées) représente environ 100 000 emplois en France. Et selon Pôle Emploi, 43 000 emplois devaient être créés d'ici fin 2020 dans une grande diversité de fonction : logistique, collecte, tri, transformation, valorisation, etc. Ces métiers sont le plus souvent accessibles sans diplôme et sont un excellent tremplin vers l'emploi.

A ce jour, de nombreux projets sont développés pour diminuer la consommation de matière, développer l'approvisionnement en matériaux biosourcés ou encore valoriser les déchets produits. Mais les acteurs du secteur partagent le même constat : la filière est atomisée et ne permet pas un développement massif de la valorisation ni du réemploi de matériaux. Aucune solution n'existe aujourd'hui pour rendre plus efficaces les flux de matières et les coopérations entre les acteurs.

Par ailleurs, les coûts environnementaux sont encore peu pris en compte dans les calculs des coûts des opérations de construction. Les matériaux neufs sont privilégiés sans prendre en compte l'épuisement progressif des ressources du territoire. Les maîtrises d'ouvrage démontrent pourtant un intérêt croissant pour l'impact environnemental de leurs opérations : les pratiques d'économie circulaire deviennent donc un facteur clé de différenciation pour les entreprises générales et entreprises de travaux, susceptibles de leur faire remporter de nouveaux marchés.

L'ambition des projets Chantier R et Station R est de développer massivement le recyclage et le réemploi des matériaux du bâtiment sur le territoire de la Métropole et de générer des emplois locaux et d'insertion, en structurant les coopérations entre les acteurs de la filière à travers 2 expérimentations conduites pendant 24 mois.

### **2° - Les projets proposés :**

#### **a) - Chantier R : Améliorer le tri sur chantier**

En s'appuyant sur le savoir-faire et l'expérience des acteurs du territoire, le service propose un accompagnement humain sur chantier, au plus près des compagnons, pour améliorer durablement la qualité du tri sur chantier.

Chantier R vise à créer un réseau de services pour accompagner les maîtres d'ouvrage à réduire la production de déchets de chantier par un meilleur tri afin d'atteindre une valorisation de plus de 85 % de ce gisement tout en maîtrisant les coûts.

Chantier R propose un accompagnement en amont, sur les chantiers de construction, de réhabilitation et de démolition afin de fixer des objectifs de valorisation. Cet accompagnement permettra d'identifier les futurs déchets et ressources ainsi que les exutoires et d'accompagner à la rédaction des clauses environnementales des futurs marchés des donneurs d'ordre.

Pendant le chantier, l'accompagnement permettra d'assurer la mise en œuvre desdites clauses et d'accompagner les changements de pratiques. La compilation des données du chantier permettra *in fine* de mesurer l'atteinte des objectifs.

L'enjeu principal du projet est de démontrer qu'un équilibre économique est possible (sans allongement des délais liés au tri) et que le changement de pratiques pourrait réduire la pénibilité du travail en utilisant des innovations techniques développées pour les supports de tri (big bags, QR codes des bennes, etc.).

#### **b) - Projet Station R : Faciliter le réemploi des matériaux**

Station R vise à faire émerger un fournisseur de matériaux de second œuvre tertiaire reconditionnés. Il permettrait aux maîtrises d'ouvrage (publiques et privées) et aux maîtres d'œuvre d'intégrer des matériaux de réemploi de second œuvre dans la conception de leurs projets immobiliers tertiaires.

Station R souhaite mettre en lien l'offre et la demande de matériaux de réemplois entre les chantiers du territoire. La création d'un lieu physique permettra de centraliser et de massifier ces flux, l'objectif étant de les rendre accessibles à tous afin que ces matériaux de réemploi soient le plus possible intégrés dans la conception de nouveaux projets immobiliers.

La réussite du projet repose notamment sur la capacité à garantir aux professionnels les propriétés techniques de ces produits de seconde vie et l'accessibilité du gisement en temps réel en quantité suffisante.

L'enjeu principal du projet sera de développer l'acceptabilité du réemploi pour faire émerger la filière par un travail de sensibilisation et d'incitation auprès des promoteurs et aménageurs.

### **3° - Programme d'actions et plans de financement associés**

Les objectifs des projets Chantier R et Station R sont complémentaires. Ils visent notamment à démontrer aux propriétaires de déchets la valeur économique et sociale créée par le réemploi et la valorisation des déchets du BTP par :

- la massification des taux de réemploi et de valorisation en améliorant la qualité de tri,
- la traçabilité des matériaux,
- la systématisation des diagnostics de ressources sur les chantiers et le changement de regard pour que le déchet devienne ressource,
- la certification des matières de réemplois afin d'en garantir les propriétés,
- la création d'emploi de proximité et notamment d'insertion.

Ces objectifs et les indicateurs associés constitueront les éléments permettant d'évaluer la pertinence et la viabilité économique du projet, à moyen terme.

Dans leur phase expérimentale, les 2 projets, Station R et Chantier R, se dérouleront sur la période 2020-2022 et leur coût est estimé à 494 000 €.

Chacun des projets, initiés dans le cadre des laboratoires d'innovation du Centsept, rassemble différents acteurs dont l'expertise est complémentaire.

#### **a) - Pour Chantier R :**

Tremplin bâtiment : entreprise coopérative d'insertion qui intervient sur des chantiers de second-œuvre et rénovation. L'équipe de Tremplin Bâtiment aura pour rôle de concevoir une offre adaptée à la demande des entreprises tout en favorisant l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi dans le cadre de chantier R.

SERFIM : industriel spécialiste de la collecte et de la valorisation des déchets de chantiers. Grâce à sa connaissance des différentes filières existantes sur la Métropole et à son expertise technique, SERFIM appuiera la conception de l'offre Chantier R, notamment sur les volets montée en compétence des agents de chantier et cartographie des filières.

L'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat : premier office public de l'habitat de la Métropole avec 32 650 logements sociaux. Lyon Métropole habitat s'attachera, dans le cadre de Chantier R, à identifier les conditions de répliquabilité des chantiers tests afin de répliquer ces bonnes pratiques sur un maximum de chantiers.

#### **b) - Pour Station R :**

Minéka : association pour démocratiser le réemploi des matériaux auprès des professionnels comme des particuliers. Elle mettra son expertise dans le reconditionnement, la vente et la logistique liée aux matériaux d'occasion ainsi que l'identification du potentiel des matériaux (diagnostic ressource) dans le cadre de Station R.

ENVIE : entreprise d'insertion qui œuvre sur la logistique et le réemploi principalement des équipements d'électroménagers. ENVIE met à disposition du projet Station R aussi bien ses compétences en conception de modèle économique et technique, en animation de gouvernance, qu'en gestion opérationnelle de valorisation de déchets.

**c) - Pour les 2 projets :**

Le Centsept : fabrique à initiative et laboratoire d'innovation sociale. Fort de son expérience dans le pilotage de projets multi partenariaux, le Centsept assurera le pilotage et la coordination des projets Station R et Chantier R.

Le plan de financement prévisionnel des projets pour la période 2020-2022 se présente comme suit :

**- Chantier R**

Dépenses en €		Recettes en €	
<b>Charges de personnels</b>		ADEME	96 822
Centsept	19 100	DIRECCTE	20 000
Tremplin	60 665	<b>Métropole de Lyon</b>	41 789
OPH Lyon Métropole habitat	19 200	Centsept	<b>14 663</b>
SERFIM	28 152	<i>Tremplin dans le cadre de l'AAP ID'IAE (pour mémoire- cf délibération relative à ID'IAE)</i>	27 126
<b>Achat étude</b>		autofinancement	67 216
Centsept	20 000		
<b>Tremplin</b>	<b>35 175</b>		
SERFIM	5 000		
<b>Coûts indirects</b>		<b>Total</b>	<b>225 827</b>
Centsept	9 775		
Tremplin	23 960		
OPH Lyon Métropole habitat	4 800		
<b>Total</b>	<b>225 827</b>		

**- Station R**

Dépenses en €		Recettes en €	
<b>Charges de personnels</b>		ADEME	120 105
Centsept	31 100	Région AURA	38 444
ENVIE	77 000	<b>Métropole de Lyon</b>	80 071
Minéka	35 420	dont Centsept	<b>37 913</b>
<b>Achat étude</b>		ENVIE	<b>28 875</b>
Centsept	70 000	Minéka	<b>13 283</b>
<b>Coûts indirects</b>		autofinancement	28 280
Centsept	25 275	<b>Total</b>	<b>266 900</b>
ENVIE	19 250		
Minéka	8 855		
<b>Total</b>	<b>266 900</b>		

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 94 734 € pour soutenir les projets Station R et Chantier R, selon la répartition suivante :

- 13 283 € au profit de l'association Minéka, notamment pour son expertise sur les matériaux réemployables dans le bâtiment pour le projet Station R,

- 28 875 € au profit de l'entreprise d'insertion ENVIE, notamment pour son expertise logistique et ses compétences dans la conception du modèle économique du projet Station R,

- 52 576 € au profit de l'association le Centsept pour la coordination global des projets Station R et Chantier R ainsi que l'évaluation de leurs impacts.

Pour rappel, à ce financement, s'ajoutent 27 126 € au titre de l'appel à projet ID'IAE.

La participation métropolitaine à ces 2 projets représenterait ainsi 24,7 % de leur budget total.

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement :

- d'un montant de 13 283 € au profit de l'association Minéka, notamment pour son expertise sur les matériaux réemployables dans le bâtiment pour le projet Station R,

- d'un montant de 28 875 € au profit de l'entreprise d'insertion ENVIE, notamment pour son expertise logistique et ses compétences dans la conception du modèle économique du projet Station R,

- d'un montant de 52 576 € au profit de l'association le Centsept pour la coordination global des projets Station R et Chantier R ainsi que l'évaluation de leurs impacts,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association Minéka, l'entreprise d'insertion ENVIE et l'association Le Centsept définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 94 734 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 65 - opérations n° 0P01O5216 pour 80 000 € et n° 0P36O5172 pour 14 734 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.**